

Les activités du SNEP secteur pédagogique*

Des évènements :

EPSIliades, 2010

Colloque sur les programmes, 2014

Colloque national « EPS et réussite de tous » de 2016

Nouveau colloque national en novembre 2018

Des productions :

Programmes alternatifs

Nouveau projet pour l'école

EPS et Société, revue Contrepied

SNEP Alsace :

Stage cycle 3, mai 2016

Colloque académique, octobre 2016

2018 Les journées de l'EPS organisées partout en France

Attendus

A l'aide d'une carte spécifique, réaliser (D5) seul*, le plus rapidement possible (D2 D4), des itinéraires constitués d'un enchaînement de lignes et points variés pour trouver les balises d'un parcours inconnu**. (D1)

* le terme « seul » renvoie à l'objectif final. Il n'indique pas qu'il faille commencer ou travailler en permanence seul.

** Le terme « inconnu » peut renvoyer soit à un espace effectivement nouveau, soit un espace connu mais avec un parcours nouveau

Connaissances et compétences associées	Exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève
<p>Choisir un itinéraire en identifiant ses caractéristiques (intensité, difficulté, risque) et en les mettant en relation avec ses capacités.</p> <ul style="list-style-type: none">■ Adapter sa vitesse de déplacement en fonction de sa position par rapport à la balise, de son état de fatigue, pour apprendre progressivement à gérer la contradiction vitesse/orientation.■ Lire sa carte en se déplaçant sans se blesser : abaissement du centre de gravité, regards de carte courts et fréquents, regards sur le terrain portant loin.■ Adapter sa course (vitesse et foulée) au terrain.■ Suivre sa position sur la carte : carte tenue à l'horizontale, pliée, orientée, avec son Pouce posé à l'endroit où l'on est (POP).■ Associer un symbole cartographique à sa dénomination conventionnelle (légende).■ Repérer l'élément du terrain à partir de la carte (relation carte/terrain).■ Retrouver sur la carte un élément du terrain (relation terrain/carte).■ Maîtriser des techniques d'orientations (déviation volontaire, estimation des distances, visée ...).■ Connaître et maîtriser un retour possible, repérer les zones dangereuses et les limites de zone d'évolution.■ Être capable de rentrer dans les limites temporelles fixées.■ S'engager en autonomie.■ Intégrer à sa pratique les règles de fonctionnement communes.■ Expliquer à quelqu'un l'itinéraire que l'on souhaite réaliser ou que l'on a réellement effectué.■ Pratiquer de manière responsable (aider, respecter l'environnement).	<p>Les variables pour construire des situations</p> <ul style="list-style-type: none">■ Tracage : le niveau des lignes à suivre, des éléments utilisés pour les postes, le caractère imposé ou non des itinéraires à réaliser, longueur et dénivellée des circuits.■ La carte : le masquage des éléments (difficiles puis simples), l'échelle (à faire varier).■ Des itinéraires où il est possible d'intercepter les élèves en course (pour évaluation, questionnement, etc.).■ Le terrain : la zone d'évolution (boisée ou non, plus ou moins grande, accidentée ou non), la position du départ, de l'enseignant-e.■ Les balises : la taille, l'espacement les unes des autres, la présence ou non des codes d'identification, de la définition du poste.■ La pression temporelle.■ Le type de compétition et d'organisation (départ en masse, relais, situation coopérative, confrontation, « chasse », relais...).■ Les regroupements (seul, deux, etc.).■ Variation du milieu : naturel ou non, inconnu/connu, circonscrit ou non...

Repères de progressivité

Étape 1 : Réalisation d'un circuit, avec des lignes facilement identifiables sur le terrain, sans choix d'itinéraire. Site et carte simple (équivalent niveau vert tracage FFCO)

Étape 2 : Réalisation d'un circuit simple comportant 2 ou 3 points de décision jusqu'à chaque balise qui se trouve proche des jonctions ou intersections. (équivalent niveau bleu tracage FFCO)

Étape 3 : Réalisation d'un circuit plus complexe (équivalent niveau jeune-orange tracage FFCO). L'élève peut « couper » pour atteindre une ligne.

Le matin : circulaire APPN et approche thématique

Circulaire APPN 2017 :

- Les enjeux de la sécurité dans les APPN (nécessité, enjeux, historique)
- Responsabilisation des enseignants (recommandations ou injonctions).
- Des opportunités à saisir, quand les moyens sont à revendiquer.
- Le risque : source d'engagement, mais quelle place à l'école ?
- Apprendre la sécurité ou accéder à une pratique responsable ?
Enjeu des savoirs en EPS.
- Annexe escalade

L'après-midi sur le mur :

gérer la sécurité des élèves en escalade

→ Les lieux de pratique

→ Gestion du matériel

→ Les incontournables dans les modes de progression en escalade

→ Les techniques spécifiques d'intervention

Circulaire APPN 2017*

Renforcer la sécurité dans les
APPN :

Une nécessité

Des enjeux

Un historique politique

Circulaire APPN 2017*

Introduction

« la présente circulaire énonce des conseils et des **recommandations** spécifiques aux APPN devant être pris en compte à la fois dans le cadre d'une réflexion académique et dans la pratique quotidienne des enseignants »

Circulaire APPN Avril 2017

« ...des gestes professionnels qui devront être régulièrement actualisés dans le cadre de la formation continue, en particulier pour les enseignants ayant besoin d'une formation spécifique... »

1. Principes généraux pour l'enseignement et la pratique des APPN



Circulaire APPN Avril 2017

« La sécurité se définit comme l'absence de risque inacceptable pouvant objectivement mettre en cause l'intégrité physique des élèves. »

1.1 Des activités proposées dans un cadre scolaire



I.2 La sécurité, une exigence

« De ce fait, l'enseignant doit s'organiser pour garantir de façon pleine et entière une chaîne de sécurité et une chaîne de contrôle fiables.

Elles ne peuvent être déléguées. »

I.2 La sécurité, une exigence

« Cela ne garantit pas que les élèves agissent sans faire d'erreur d'une leçon à l'autre. Mais il existe pour l'enseignant EPS une obligation professionnelle de contrôle des activités de ses élèves et de garantie de leur sécurité.

I.5 Organisation au sein de l'établissement

« Il convient d'inviter les enseignants à s'engager et à évoluer avec des effectifs d'élèves réduits, adaptés aux configurations matérielles et géographiques. Les niveaux de compétences des élèves sont également des paramètres décisifs de sécurité dans ce type d'activités. On veillera à ce qu'ils soient relativement homogènes : par exemple, au travers de dédoublements en plusieurs ateliers simultanés, par des co-interventions permises au collège ou des organisations propres au projet d'établissement. »

II.1 Responsabilité de l'enseignant

« L'enseignant reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des choix pédagogiques proposés. La chaîne de sécurité et de contrôle, ainsi que la surveillance des élèves sont donc de sa responsabilité. Celle-ci ne peut être déléguée à des élèves. La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel. »

II.2 Responsabilité du chef d'établissement

« ... le chef d'établissement veille à ce que les conditions d'organisation des APPN répondent aux exigences de sécurité. Il a toute légitimité pour autoriser ou interdire une sortie ou un projet. »

III.1 Élaborer, actualiser et mettre en oeuvre des protocoles de sécurité dans chaque activité

- « Sur le modèle des « check-lists » – la mise en place de protocoles de sécurité pour chacune des APPN pratiquées dans l'académie sont désormais nécessaires. Ces protocoles ont pour but de synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Ils s'appliquent également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif. »
- « Les inspections pédagogiques, au niveau académique, animeront et vérifieront la mise en œuvre des recommandations de la présente circulaire (ou annexées), en lien avec les enseignants experts, dans une approche articulant cadrage du recteur et recommandations sur la sécurité. »

Circulaire APPN Avril 2017

« Dès lors qu'un protocole de sécurité est établi pour une activité dans une académie, il doit être porté à la connaissance de toute la communauté éducative concernée »

3.1 Elaborer, actualiser et mettre en œuvre des protocoles de sécurité dans chaque activité



Circulaire APPN Avril 2017

« Le protocole académique le plus stricte
s'applique »

3.1 Elaborer, actualiser et mettre en œuvre des protocoles de sécurité dans chaque activité



Circulaire APPN Avril 2017

« L'élaboration, l'actualisation et la mise en place de protocoles de sécurité doivent être inscrites dans les priorités des PAF et intégrées aux plans académiques de développement du sport scolaire »

3.2 Donner la priorité, dans les PAF, à l'acquisition de compétences et à l'actualisation des connaissances en matière de sécurité pour l'acquisition de gestes professionnels dans les APPN



Circulaire APPN Avril 2017

« Les corps d'inspection valideront les projets des établissements proposant une ou plusieurs de ces activités dans le cadre de l'AS, d'une SSS...»

« les enseignants bénéficieront d'une formation spécifique obligatoire à la charge des académies »

3.3 Identifier les pratiques à haut niveau d'exigence ayant comme support des APPN à environnement spécifique



Circulaire APPN Avril 2017

Article R212-7

Modifié par Décret n°2012-160 du 31 janvier 2012 - art. 1

Les activités s'exerçant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières mentionnées à l'article L. 212-2 sont celles relatives à la pratique :

1° De la plongée en scaphandre, en tous lieux, et en apnée, en milieu naturel et en fosse de plongée ;

2° Du canoë-kayak et des disciplines associées en rivière de classe supérieure à trois conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2 ;

3° De la voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri ;

4° De l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et "terrains d'aventure", déterminés conformément aux normes de classement technique édictées par la fédération délégataire en application de l'article L. 311-2, ainsi que de l'escalade en "via ferrata" ;

5° Quelle que soit la zone d'évolution :

a) Du canyonisme ;

b) Du parachutisme ;

c) Du ski, de l'alpinisme et de leurs activités assimilées ;

d) De la spéléologie ;

e) Du surf de mer ;

f) Du vol libre, à l'exception de l'activité de cerf-volant acrobatique et de combat



III.4 Renseigner de manière précise la « Base d'observation des accidents scolaires » (Baobac)

« Le cadrage académique rappellera également la nécessité, pour l'administration de l'éducation nationale, d'identifier les principales causes d'accidents dans les sports de nature à l'Ecole afin de pouvoir mettre fin à toute pratique de nature à mettre en danger la sécurité des élèves »

Annexe escalade

« Le choix des supports d'escalade et de leur adaptabilité aux conditions d'enseignement scolaire est un enjeu majeur. »

Les conditions matérielles

« L'analyse des accidents en escalade révèle clairement et de façon récurrente deux causes majeures : un défaut d'assurage et un encordement mal confectionné. »

Les conditions matérielles

« les équipements de protection individuelle (EPI) sont contrôlés ... (corde, dégaines, baudrier, système d'assurage) au travers de contrôles de routines périodiques.

Un registre de gestion des EPI est tenu à jour.

Un enseignant peut obtenir la qualification de « contrôleur EPI » ou devenir « référent EPI » lors d'une formation qualifiante dans ce domaine »

Annexe Escalade Avril 2017

«... s'assurer du contrôle périodique de la SAE
par un organisme agréé»



Annexe Escalade Avril 2017

EPI

« Un registre de gestion des EPI est tenu à jour.»



Les conditions matérielles

« la signalisation des couloirs de grimpe doit impliquer un **code couleur** (alternance de cordes de couleur différente par exemple) entre les différentes voies et cordes en place. »

La maîtrise du déroulement du cours :

« le professeur doit adapter le nombre d'élèves simultanément actifs sur le mur à la configuration de la SAE, à ses possibilités de contrôle et aux caractéristiques motrices et comportementales des élèves »

La maîtrise du déroulement du cours :

« le professeur doit porter un baudrier, équipé d'une longe, d'une ou deux dégaines, et d'un système frein afin de pouvoir intervenir rapidement en tout point du mur ou pour porter assistance à un élève. Il doit maîtriser les gestes élémentaires d'assistance à un élève en difficulté en hauteur »

Les recommandations techniques :

« **pour l'encordement** : le baudrier doit d'abord être ajusté et serré ...

Le professeur finalise cette première étape par une ultime vérification visuelle et tactile réalisée par ses soins avant toute autorisation de grimper »

Les recommandations techniques :

- **pour l'assurage** : l'assurage du grimpeur doit être réalisé, de préférence à l'aide d'un système d'assurage « frein » de type « tube.

La dernière vérification doit impérativement être réalisée par le professeur lui-même.

Les recommandations techniques

- en moulinette, la modalité d'ascension doit permettre d'éviter tout retour au sol. Ce dispositif peut être un noeud de sécurité (corde nouée en double par un noeud simple appelé « queue de vache ») en dessous du système frein de l'assureur et à proximité de celui-ci, dès que les mains du grimpeur dépassent 4 mètres environ. Ce dispositif ou tout autre dispositif mis en place empêchant le retour au sol doit être contrôlé par l'enseignant

Annexe Escalade Avril 2017

« ...(une vrille pour 10 kilos d'écart)... »



Les recommandations techniques

escalade en tête : ... les situations d'apprentissage soient très aménagées et utilisent des dispositifs de sécurité adaptés tels que, par exemple, l'escalade en « fausse tête ou mouli tête » avec double assurage afin de permettre un apprentissage progressif des chutes sans conséquence.

L'usage de départs de voies avec **deux dégaines pré-mousquetonnées** doit permettre d'éviter les retours au sol du grimpeur quand les premiers mousquetonnages s'avèrent délicats.

Les recommandations techniques

- **escalade en bloc** : Cela suppose dans cette zone basse en SAE que la **densité des prises** soit augmentée, dans **une couleur dédiée** qui n'entrave pas le repérage des voies généralement balisées en couleur.

Des surfaces de réception adaptées à la hauteur de pratique limitent les conséquences d'une chute même si des techniques de parade, de réception et de désescalade sont à apprendre.

Il est conseillé en SAE de localiser les arrivées de blocs à **hauteur de la première dégaine**, de sorte que la hauteur d'une chute éventuelle corresponde à la prescription de la norme sur l'épaisseur du tapis.

Annexe Escalade Avril 2017

Escalade en bloc

« toutes les réceptions douteuses doivent être systématiquement éliminées »

